

Assumer des choix de rupture pour notre agriculture

75 min · Les Républicains

Voilà, donc nous poursuivons pour la présentation de présentation. On est toujours sur l'économie. Alors évidemment avec le salon, c'est la thématique agricole. Après avoir présenté sur la partie économique deux blocs qui sont importants, sur le travail plutôt que la Cistana et la semaine dernière sur le Produire Plus et notamment sur la réindustrialisation. Mais vous verrez dans mes propos qu'il y a une continuité en réalité entre les propositions de la semaine dernière sur le Produire Plus et sur nos propositions agricoles. Tout simplement parce que le mal dont souffre l'agriculture, c'est le même mal dont souffre l'économie française. Et malheureusement, les dernières mauvaises performances agricoles, je pense notamment à la balance des paiements, expriment de façon spectaculaire justement ce mal, cette agriculture administrée et ce social étatiste. Donc vous retrouvez pour celles et ceux qui ont déjà suivi les deux premières conférences de presse, un certain nombre de points qui sont des points communs. Alors évidemment le salon, c'est un moment très particulier, pas seulement pour le monde agricole, mais je pense pour toute la nation. C'est un des grands rendez-vous qui ponctue traditionnellement l'année civile et les grands événements économiques et sociaux de l'année civile. C'est le rendez-vous, si j'ose dire, entre les Français des champs et les Français des villes. Mais ce salon est cette année un moment un peu particulier, particulier parce qu'évidemment, manque les bovins, on en a beaucoup beaucoup parlé, mais c'est un moment particulier parce que je pense que c'est un moment de vérité. Même si les agriculteurs nous alertent des années, depuis longtemps, même si celles et ceux qui sont observateurs de la question agricole le savent ont vu venir ce que nous savons désormais à travers les chiffres, le moment de vérité, cet énorme paradoxe que vous avez comme un énorme choc entre d'un côté les énormes atouts dont dispose la France, de tous les pays d'Europe, des 27 pays d'Europe, nous sommes sans doute le pays qui dispose de plus d'atouts, d'abord humains, avec un savoir-faire, des savoir-faire d'excellence de nos agriculteurs, avec là aussi une industrie agroalimentaire très performante. Et je rappelle que parmi ces entreprises-là, plusieurs font la course en tête, plusieurs sont des fleurons mondiaux pour transformer la matière agricole. C'est vraiment un atout lorsqu'on parle de l'ensemble de la filière. Et puis surtout, on a la plus grande surface agricole d'Europe avec les trois grands climats, je ne cesse de le dire, qui sont réunis sur le sol français, dans différentes régions certes, mais le climat méditerranéen, le climat océanique, j'en viens, dans l'ouest, et le climat continental, ce qui nous permet d'avoir une très grande diversité, notamment de production. Donc d'un côté, puisque je parlais de paradoxes, vraiment tous ces atouts, et de l'autre côté, une sorte de dégringolade, une sorte de décrochage, un décrochage spectaculaire malheureusement, décrochage d'abord de la balance commerciale, ça veut dire très concrètement qu'on achète plus que ce que l'on produit, ça veut dire très concrètement que pour pouvoir nous nourrir, on est obligé d'avoir recours aux importations, ce qui menace évidemment la souveraineté alimentaire. Ce décrochage, il n'est pas tant désormais, on le voit venir, on l'a vu venir, certaines ombres de voie ont averti de ce phénomène, de cette pente glissante depuis des années, mais voilà, quelques années, hier on était encore à 12 milliards d'euros d'excédent pour notre balance commerciale, et désormais, on est à un chiffre négatif, et d'ailleurs, si on retirait les spiritueux et les boissons, ce serait plus de 10 milliards, et cette dégringolade n'a pas ses causes principalement en Europe, parce que je vous rappelais que sur l'Europe, dans le même temps, partie de zéro, zéro pour la balance commerciale, à plus de 50 milliards, donc on a à faire un phénomène franco-français. Donc, décrochage commercial de notre performance, et puis décrochage aussi pour le revenu des

agriculteurs. J 'entendais un reportage hier soir dans un grand journaux télévisé qui précisait qu 'un agriculteur sur cinq était sous le seuil de pauvreté, et plus globalement, un sur deux gagne moins que le SMIC, pour une moyenne de travail bien plus que 35 heures, bien plus que 50 heures, entre 50 et 60 heures par semaine, voilà où on en est, et j 'étais la semaine dernière dans un moulin dans une UTI, une entreprise de taille intermédiaire agroalimentaire, et là encore, le chef d 'entreprise me disait qu 'il y a 15 ans, du produit de la farine, il y a 15 ans, la France était exportatrice nette de farine, et désormais, la France est importatrice nette de farine. Ce que je vous dis pour la farine, je pourrais vous le dire, pour le lait et le beurre, le produit du lait, il faut importer le beurre, la farine, et en plus, sur les céréales, on a l 'une des plus grandes surfaces céréalières. Donc voilà où nous en sommes. Ce que je veux dire quand même, parce qu 'on ne peut pas aborder cette question aussi grave sans rechercher les racines du mal, ce qui est en train de nous arriver a été décidé. Ce n 'est pas tomber du ciel, ce n 'est pas une malédiction. Ça n 'a rien d 'un hasard. Il y a plusieurs causes, j 'en citerai trois qui pour moi sont les trois principales. Il y a eu un climat, plus qu 'un climat d 'ailleurs, une sorte de guerre méthodique contre nos agriculteurs, contre notre agriculture, alors même que notre agriculture est l 'une des plus affectueuses de l 'environnement et que les produits fournis par nos agriculteurs respectent les plus hauts standards mondiaux. Et malgré ça, il y a eu un mouvement d 'agro -vachines avec un discours, un discours qui a été souvent relayé par les administrations, en tout cas certaines administrations, certains services de l 'État, et comme je le disais, une guerre méthodique. Méthodique qui a utilisé tous les moyens à disposition, tous, les moyens juridiques, des moyens administratifs d 'entraves, mais aussi de la violence. Tous ces moyens ont été déployés contre nos agriculteurs, contre l 'agriculture, de façon assez massive, sourdoise et constante. Ça, c 'est une des grandes raisons. La deuxième raison, c 'est un choix qui avait été fait lors du discours de Rangis du président de la République en 2017 ou 2018 sur le monté en gamme. Très bien, la montée en gamme. Sauf qu 'il y a eu une forme d 'héliplégie. C 'est -à -dire qu 'on a proposé à nos compatriotes des produits qui montaient en gamme de plus en plus chers au moment précisément où les Français n 'avaient plus les moyens d 'acheter des bons produits du terroir. Et ce qui s 'est passé, notamment sur le poulet, puisque désormais, vous savez, on importe un peu plus d 'un poulet sur deux. C 'est -à -dire que, bien sûr, qu 'il faut des poulet de Bresse. Les Français n 'achètent pas tous les mois un poulet de Bresse, loin de là. Parfois même pas tous les ans. Et c 'est ridicule. On peut parfaitement avoir et produire des poulet pour le quotidien et produire des poulet qui sont des volailles festives, comme je viens de le citer. On peut parfaitement produire pour l 'international et produire aussi sur un certain nombre de niches, sur des terroirs très identifiés, avec des signes de très grande qualité, d 'AOP, etc. Il n 'y a pas d 'incompatibilité. Mais ce discours, en réalité, a faussé cette approche économique et en réalité, on a créé une agriculture pour des porte -monnaies aisées. Et du coup, pour les porte -monnaies qui sont un peu plus en difficulté, ils se sont tournés vers des produits importés en négligeant d 'ailleurs. Ce qui est incroyable, c 'est qu 'en délaissant cette partie de production de masse, on a fait rentrer des importations qui ne respectent pas le standard environnemental et social parfois de nos propres produits. Donc, sur l 'empreinte écologique, on était, si j 'ose dire, deux fois perdant à ne pas produire. Et puis, il y a évidemment la troisième raison, j 'aurais d 'ailleurs dû commencer par celle -ci, c 'est l 'effondrement de la compétitivité. Ce que l 'industrie a connu il y a 30 ans, l 'agriculture est en train de le connaître. Y compris dans le discours, moi je me souviens très bien il y a 30 ans, moi qui vis dans un département où la part industrielle est quasiment trois fois plus importante que celle de la France par rapport aux PIB, aux salariés ou à la valeur ajoutée, je me souviens très bien ce discours qui déconsidérerait l 'industrie. L 'industrie c 'était sale. L 'industrie c 'était de la bâbloterie. Et l 'avenir économique de la France c 'était le tertiaire, voire même le quaternaire. Est -ce que vous souvenez de ce discours -là ? On a eu la même chose. Et avec une compétitivité qui s 'est effondrée, en fait toujours plus de charges, discades, sociales, toujours plus de normes, des normes plus dures que chez nos voisins et ce que j 'appelle le socialitisme, c 'est -à -dire une économie de plus en plus administrée, avec cet effet, cette double

mâchoire. où on a fait entrer sur le marché européen des pratiques qu'on interdisait chez nous et donc beaucoup plus de libertés en matière de principe de libre -échange avec beaucoup plus de suradministration, donc moins de libertés en interne. Là, il y a un problème, un dilemme totalement incompatible. Soit il y a plus de libertés à l'extérieur et plus de libertés à l'intérieur et plus de libertés à l'extérieur avec encore moins de libertés et une surréglementation à l'intérieur, vous êtes sûr du résultat, vous avez des entreprises qui sont totalement écrabouillées par cette pince qui les prend. Donc ça, c'est le constat. Ce que je voudrais vous dire maintenant, c'est que la situation, elle n'est pas bonne, mais compte tenu des atouts auxquels je faisais allusion tout à l'heure, on peut vraiment, en quelques années, redresser là -bas. Et l'objectif qu'on doit se donner, que je me donne, c'est qu'on refasse en quelques années de la France la première puissance agricole d'Europe. Et c'est possible. Il faudra renverser la table. Je vais y venir dans quelques instants. Céline développera Julien quand il arrivera aussi sur un certain pont de poing. Mais c'est parfaitement possible. Il faut renverser la table et il faut assumer trois grandes ruptures, trois ruptures qui sont absolument nécessaires. La première de ces ruptures, parce que moi j'y crois beaucoup, dans la vie économique, Marshall avait dit un jour que la réussite des entreprises est dans l'air qu'elle respire. Le contexte culturel, le discours qu'on porte infuse une honte ou une fierté. Le discours qui a été transmis depuis des années est un discours de culpabilisation. C'est un discours que le monde politique doit porter, au contraire, de fierté pour nos agriculteurs. Parce que nourrir la nation, c'est un acte de souveraineté fondamental. La première rupture précisément, ce sera de faire en sorte qu'il y ait une reprise en main par le politique, de la politique agricole de la France. Cette reprise en main politique, elle est fondamentale, elle passe par un certain nombre de moyens. Le premier sera la révision constitutionnelle. J'aurai l'occasion de présenter spécifiquement cette révision constitutionnelle, qui sera transversale à de nombreux sujets, mais elle impactera bien sûr l'agriculture puisque j'y mettrai dans la constitution cette notion qui est pour l'instant adjacente, qui fait partie du bloc de constitutionalité, mais la reconnaissance des intérêts fondamentaux de la nation, et nous y placerons bien entendu l'agriculture en tant que tel. C'est fondamental et ce sera un acte qui sera extrêmement important. Ça, c'est un point qui est un point de reprise en main par la constitution. C'est là aussi fondamental de même que nous supprimerons de la charte de l'environnement le principe de précaution. Principe qui était au départ légitime, mais qui de jurisprudence en jurisprudence a dérivé sur un principe de blocage. Le bon principe, c'est le principe de responsabilité qui imprègne l'ensemble de notre droit. Le principe de responsabilité, c'est le principe que lorsqu'il y a des fautes, elles sont sanctionnées, mais on ne peut pas bloquer avant, comme c'est le cas avec le principe de précaution. Et j'aurai même une clause de sauvegarde qui nous permettra d'écarter un certain nombre de jurisprudences européennes dès lors que les intérêts fondamentaux de la nation seront en cause. Je donne un exemple. Sur le Mercosur par exemple, il y a eu cet excès de pouvoir de la commission de s'indéant de l'accord pour passer outre le Parlement européen. Ça pose question. Notre conseil constitutionnel est moins regardant. Monsieur le député Julien, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe en Allemagne, en tout cas régulièrement, a pointé un certain nombre d'abus de pouvoir des institutions européennes. Donc ça, c'est reprendre en main politiquement la question agricole. Ça passe par une révision de la Constitution. Ça passe par une loi organique, comme l'a fait un peu l'Italie, pas cette autre chose qu'une loi organique chez eux sur les interdictions des sur-transpositions. Pas cette absolument aussi fondamentale. Ça passe par une reprise en main de l'administration, de l'administration, parce que certains services ont joué contre l'agriculture française. Très clairement. Ce qui s'est passé il y a quelques semaines pour la nomination de la Directrice générale déléguée de l'FB, en est une illustration éclatante d'ailleurs. Quand d'ailleurs des proches du président de la République avaient, je crois, il y a deux ans invité au Salon d'agriculture le soulèvement de la terre. Je pourrais vous en parler, le soulèvement de la terre. Je les ai vus naître sur l'azade de Notre -Amtélande, à Nantes. Là aussi, il y a un problème. Je les ai vus agir à Saint -Soline, le recours à la violence. Là aussi, vis -à -vis de l'administration, ça suppose

une reprise en main. On part de l'OFB que je souhaite supprimer pour revenir à la situation antérieure. Mais ça va au-delà pour donner des délais d'instruction pour que l'administration ne puisse pas bloquer un certain nombre de projets. Et là encore, le silence de l'administration faudra acceptation. Elle veut qu'il y ait une administration qui soit au service de l'agriculture et qui ne se comporte pas comme une ennemie de l'agriculture. Les choses peuvent être à partir du moment où, évidemment, les règles sont respectées. Et pour ce qui concerne un certain nombre d'associations militantes et parfois violentes, y compris un certain nombre d'associations qui se sont illustrées ces derniers mois, hors de question des subventionnés. Pas question des subventionnés et nous leur imposerons une transparence de leur financement. Parce que c'est facile, la politique de transparence des lobbies. La transparence doit concerner tout le monde, toutes les organisations, toutes. Parce que c'est traçable ensuite. Les moyens ont les uns ou les autres de pouvoir se financer. Donc cette reprise en main politique, juridique, administrative, elle est fondamentale. C'est une rupture que j'assume et que nous assumons parfaitement. Le deuxième point concerne, j'en ai parlé beaucoup, la compétitivité. Évidemment, la compétitivité, c'est d'abord le choc normatif dont je viens de vous parler. Mais l'idée, c'est de produire. La production n'est pas un gros goût. Il faut produire plus. Or aujourd'hui, produire est devenu en France un parcours du combattant. Donc il faudra lever les obstacles. Le premier obstacle, deux types d'obstacles à lever, mais le premier type d'obstacles à lever concerne l'accès aux facteurs de production, aux moyens de production. C'est d'abord l'eau. C'est d'abord l'eau. Comment envisager au moment où chacun constate les effets du changement climatique qu'on ne puisse pas permettre aux agriculteurs de s'adapter au changement climatique en stockant de l'eau ? Eh bien, nous favorisons le stockage de l'eau. Vous avez devant vous l'élu qui, en 1998, dans son département, a accompagné ce qu'on a appelé les réserves de substitution en vendée. Et 20 ans après, plus de 20 ans après, nous avons fait un certain nombre de retours d'expériences en matière de biodiversité, de diversité culturelle, des pratiques culturelles, en matière de développement de la culture biologique, en matière d'évaporation. Une chercheuse nous avait dit, il y aura 60 % d'évaporation. L'évaporation constatée, elle est 4%, voyez. L'idéologie, le militantisme, il est partout. Donc, le stockage de l'eau, il est fondamental, comme une adaptation au changement climatique. Mais puisque l'on parle souvent, d'ailleurs, des assurances récoltes qui coûtent cher, on a un système qui boite encore, la meilleure assurance récoltes, c'est le stockage de l'eau. Et donc, nous le couragerons. C'est déjà reconnu comme un enjeu d'intérêt majeur, mais il faudra déployer tout ce que cette acception juridique signifie dans la réalité. Il y a le foncier. Sur le foncier, par ailleurs, puisque il y a une concurrence aujourd'hui sur le ZAN, que nous supprimerons, pour permettre, parce que sinon, aujourd'hui, vous avez en concurrence des projets industriels, des projets agricoles, et les projets des communes, notamment, en matière de logement et d'habitat. Ça, ça n'est pas possible. Si demain, on veut avoir des bâtiments d'élevage, il faut qu'on puisse les extraire de cette suradministration. norme du ZAN est mal fichue puisque elle est ruralicide. Pourquoi est-ce qu'elle est ruralicide ? C'est parce qu'en milieu rural, je reviens, vous ne pouvez pas construire en hauteur cet objet de construire en surface. Vous ne pouvez pas faire des bâtiments ne serait-ce que de 3 ou 4 étages, ça ne marche pas. Et en plus, le ZAN, comme vous le savez, pénalise ceux qui ont été les plus vertueux. C'est-à-dire les mers qui ont construit en ménageant leur espace, seront les mers qui seront les premiers pénalisés. C'est fort ! Accès à l'eau, accès aux fonciers, accès à toutes les pratiques innovantes, à l'agriculture de précision. Les drones, par exemple, encore, une norme différente entre la norme européenne, Julien pourra nous le dire, mais aussi Céline, et puis la norme française, l'utilisation des drones. On pourrait utiliser des drones partout, pour tout, sauf pour l'agriculture. La génomique, bien sûr, et tout ce que je disais, agriculture de précision. Et enfin, un point qui est important, ce n'est pas un facteur de production, mais c'est la transmission de ces facteurs, en tout cas de l'outil de production. C'est qu'on va poser sur la table une règle pour la transmission, puisque l'on a désormais des exploitations assez capitalisées, en tout cas capitalistiques, dans la mesure où il y a du foncier par son ténement, il y a des outils, des

machines qui coûtent cher, il y a des bâtiments, etc. Donc il y a une valeur de l'exploitation qui est importante. Et compte tenu de la rentabilité, il n'y a rien de sain, au moment où d'ailleurs, de plus en plus de jeunes qui s'implanteront, n'auront pas la facilité familiale pour pouvoir transmettre, puisqu'ils viennent de l'extérieur de l'environnement agricole. Et donc, cette règle que nous généraliserons d'ailleurs pour les TPE, pour les PME, j'en ai parlé l'autre jour de la semaine dernière, c'est qu'au moment de la transmission, il y aura zéro impôt, zéro impôt, tant que l'exploitation ne sera pas vendue. C'est-à-dire qu'il y a ce qu'on appelle « différé d'imposition », mais il n'y a pas d'argent assorti. Tant qu'il y a la prolongation, la transmission, et que l'outil de production continue à produire, en clair, tant que les propriétaires ne réalisent pas, si j'ose dire, leur capital, eh bien, il y a une exonération, plutôt un différé d'imposition, ce qui permet de ne pas plomber justement cette transmission. Donc sur la compétitivité, l'accès à ces facteurs de production, à ces outils de production, un autre obstacle, c'est la concurrence déloyale, très rapidement, je pense que ceux qui sont à ma gauche, alors on en parlerons tout à l'heure, c'est tout ce qui, j'en ai parlé dans l'introduction, tout ce qui introduit des distorsions concurrentes. C'est par exemple l'ancessès. Vous avez vu que sur la viticulture, l'ancessès vient d'interdire l'utilisation du cuivre, qui est la seule pour le bio, par exemple, il n'y a pas d'autre solution, alors que tous les autres pays européens, tous les autres pays européens ont approuvé. Donc ce que nous mettrons en avant, c'est de systématiser le principe de la reconnaissance mutuelle. Dès lors qu'une agence, tu vois Julien, dès lors qu'une agence sur les 27 aura de naissances agréments, eh bien, il s'impliquera aussi à une molécule, il s'impliquera aussi en France. Où on est un marché intérieur, où on ne l'est pas. Si on n'est pas un marché intérieur, alors on remet les frontières. C'est ce qu'on propose ? Non, ce n'est pas ce que je propose. Et ça permettra de mettre fin à des incohérences et à des écoresques qui sont des hypocrisies. Parce qu'on l'a connu sur des filières comme la Noisette, comme l'Aceriz et tant d'autres, et la Beta. C'est-à-dire que nous, comme on était messieurs qui l'avions plus blanc que blanc, on intervenait, mais on faisait venir les autres produits de moindre qualité des autres pays d'Europe. Ça, ça n'est plus possible. Ça, c'est un obstacle à la compétitivité. Il doit y avoir une concurrence. Nos agriculteurs doivent être compétitifs à la condition qu'il y ait une loyauté dans ces pratiques. Idem sur les CICPE. Ça va changer, mais là encore, je considère qu'il doit y avoir une forme de loyauté. La règle des phytosanitaires, c'est un slogan, le fameux pas d'interdiction, pas de solution. C'est un slogan. Il faut le mettre simplement en pratique. Et sur le plan international, peut-être que sur le libre-échange, Céline en parlera tout à l'heure, il faut passer à une nouvelle génération. Je rencontrais l'autre jour M. Van Der Leyen et je lui ai dit que pour moi, l'avenir, c'était le cadre de libre-échange tel qu'il a été conclu, par exemple, avec l'Inde. Ce n'est pas des accords fourtout. On a écarté l'élevage, il y a un certain nombre de secteurs agricoles qui sont entrés dans la négociation. Est-ce que quelqu'un a entendu une critique sur l'accord entre la France et l'Inde ? Non. Et en plus, l'Inde, c'est à l'inverse, par exemple, l'Australie, je ne sais pas ce que fera, ce sera l'accord avec l'Australie, et l'Australie, c'est 26, 27 millions d'habitants et nous, c'est 450. L'Inde, c'est plus du milliard, donc il y a un intérêt, il y a quand même un sacré intérêt à ce que l'Europe puisse commercer avec des marchés qui soient aussi larges. Voilà ce que je voulais vous dire, je terminerai. Donc, un, on reprend en main politiquement les choses. Deux, parce qu'il y a eu militantisme, qui s'est notamment à l'administration, et des blocages, des verrouillages un peu partout. Deux, la compétitivité. Et trois, un soutien au revenu. Ce soutien au revenu, il passera par deux choses, la chaîne de valeur. Certes, égalime, il faut sanctuariser la marche en avant, mais la plupart, désormais beaucoup de centrales, contournent en été égalime sur des plateformes européennes. C'est un vrai problème, ça n'est pas possible. Donc, là encore, il faudra remettre les choses d'équerre. Et enfin, la politique agricole. En 2028, G. Stéline peut-être développé, 2028 va marquer une saisie importante, avec un énorme risque, puisque en 2028, le risque, c'est de mettre dans le même sac les politiques régionales, les politiques structurelles, les politiques agricoles, etc. Et donc, cacher la baisse de budget sur la politique agricole. Ce que nous, nous souhaitons, et nous

nous battons au niveau du Parlement et du Conseil, c'est qu'on ait une PAC qui soit insécurisée, qui soit orientée pas seulement sur les hectares, sur la surface, mais sur la production, et qui vienne en soutien du revenu des agriculteurs. Voilà rapidement la vision de l'agriculture, qui devrait nous permettre, en quelques années, de refaire de la France la première puissance agricole européenne. C'est ce que nous avons été pendant des décennies, c'est ce que nous ne sommes plus. Et quand on pense que des petits pays, en termes de surface, grands pays par ailleurs, comme les Pays-Bas, la Hollande, tout petits pays, les deux tiers en plus, sont sous le niveau de la mer, ils nous ont doublé sur le plan de la valence commerciale. C'est une mesure, en réalité, du déclin agricole français, qui a été provoquée, encore une fois. Ce n'est pas le fruit du hasard, ce n'est pas une malédiction qui nous est tombée du ciel, c'est ce qui s'est passé pour l'industrie, et en train de se passer pour l'agriculture. Heureusement, il est encore temps, on a tellement de atouts. Voilà ce que je vais vous dire, je vais passer tout de suite la parole maintenant à mes comparses, peut-être d'abord à Céline, et ensuite à Julien.

Merci beaucoup Bruno, merci à tous d'être revenus en nombre ce matin. On va redétayer de manière peut-être un peu plus structurée entre ces trois parties avec Julien, les mesures, même si Bruno a déjà dit beaucoup de choses et a déjà donné le cap et la vision. Donc évidemment, on est sur le fait de reprendre le contrôle, il l'a bien dit, d'une part sur les juridictions, d'autre part sur les administrations. On est évidemment en termes de compétitivité de production, de libérer l'accès aux facteurs de production, et on est bien sûr sur la problématique du refus. Il passe par plusieurs parties, la partie Fiscal et Social, la partie PAC, et on abordera effectivement cette réforme majeure qui arrive en 2028, et la baisse des charges. Sur reprendre le contrôle politique, je ne vais pas m'y étendre parce que Bruno a déjà très très bien détaillé ce choc au niveau de la Constitution, cette réforme constitutionnelle qui va pouvoir remettre l'agriculture dans le sens de la production et la fin des surtranspositions. On vous a sélectionné trois petits témoignages en mode micro-trottoir d'agriculteurs pour illustrer les mesures que nous allons annoncer et détailler ensuite sur la reprise en main des administrations. Donc voici un premier témoignage sur l'OFB.

Je suis éleveur bourrin-mian, j'élève des charolets, j'ai environ 300 baisses, j'ai un élevage de poules-pondeuses plein air à côté, et j'ai deux salariés à temps plein sur l'exploitation. Il y a quelques années, là récemment, on préparait une randonnée gourmande qui devait passer sur la ferme. Moi, sur mon exploitation, j'ai 22 km à entretenir annuellement. J'ai un salarié qui aime bien le faire. Donc il en a broyé là. à 141 m exactement, il y avait deux nids pour lesquels il n'y a même pas eu de destruction d'animaux. Il a été dénoncé l'après-midi, deux heures après l'OFP s'était rendu sur place et en plus avait inspecté toutes les potations agricoles. Et ensuite ils m'ont appelé en m'expliquant que j'étais coupable d'avoir détruit certainement de la biodiversité et que j'allais devoir rendre des comptes devant la justice. Donc j'ai découvert qu'ils avaient d'abord fait le constat sans m'en parler. Ensuite ils avaient vérifié toute la ferme, jusque dans les bâtiments. Et enfin j'ai terminé avec une convocation par le procureur de la République et où j'ai dû écrire une punition, ce qui ressemble plus à une humiliation qu'à essayer de faire comprendre aux gens que quand ils ont fait une erreur, à la rigueur on met une amende, on met un rappel à la loi, mais là ça fait vraiment un peu cowboy. Il suffit d'une délation pour qu'ils aient le droit d'aller en gros perquisitionner nos territoires sans autre autorisation et sans prévenir le propriétaire des lieux. Et ça c'est vraiment un sujet de fond parce que je ne vois pas les gendarmes faire ça. Par contre l'OFB le fait.

Donc les premières mesures pour reprendre le pouvoir sur l'administration. Bruno l'a dit très bien, aujourd'hui on a bel et à le problème avec l'ONCES. L'ONCES est une des seules agences sanitaires au niveau européen qui aujourd'hui n'applique pas le principe de reconnaissance mutuelle. Or il y a un vrai sujet, c'est que la France est le pays aujourd'hui qui supprime le plus de matières actives qui sont homologuées chez tous nos voisins. Là c'est à mi-pris de bien évidemment

en est l'exemple type puisqu'il a été très médiatisé avec la PPL 1 et la PPL 2 du plan. Mais c'est l'exemple type de ce qu'on ne peut plus aujourd'hui tolérer. Aujourd'hui on a des molécules qui sont indispensables pour lutter contre les ravageurs. Les ravageurs se multiplient avec le changement climatique. On a besoin d'outils sur les luttes fongiques, sur les luttes contre les ravageurs des insectes. Et aujourd'hui on n'a plus des outils. Et on a un véritable problème avec l'Anceste qui a pris une certaine indépendance ou en tout cas beaucoup d'autonomie par rapport à ses ministères de tutelle et qui est la seule agence à ne pas appliquer la reconnaissance mutuelle. C'est -à-dire qu'au niveau européen, vous avez dans tous les pays, dans tous les États membres des agences sanitaires, et puis vous avez l'EFSA qui est l'agence sanitaire au niveau européen qui elle aussi homologue les molécules. Et toutes les autres agences vont se servir des études et des homologations qui sont utilisées dans les autres pays européens selon trois zonages. Et aujourd'hui l'Anceste n'applique pas la reconnaissance mutuelle, ce qui est un véritable souci parce que comment ce qui aujourd'hui peut être, comment dire, il n'est pas toxique ou qu'il n'est pas reconnu toxique, dont l'innocuité est reconnue que ce soit pour les abeilles, la biodiversité, pour la santé humaine chez nos voisins allemands, italien et espagnol, comment cette même molécule peut-elle être complètement toxique pour les abeilles et la santé humaine en France. Ça paraît quand même très compliqué. Donc encore une fois, ce qu'on va demander à l'Anceste, c'est d'inscrire dans son mode de fonctionnement de manière obligatoire qu'elle applique la reconnaissance mutuelle des travaux et des homologations qui sont menées dans les autres agences européennes. Deuxième point pour reprendre en main les administrations, Bruno l'a évoqué également, c'est la suppression de l'EFB. On a vu ce témoignage qui est assez effarant. Le but est de revenir à une séparation entre guillemets des activités telles qu'elles existaient avant. D'une part, on avait l'ONCFS, et puis d'autre part, on avait effectivement les gendarmes ou la gendarmerie, quand il y a des atteintes graves ou qui peuvent relever du pénal, là il faut que ce pouvoir judiciaire qui a été donné aujourd'hui aux agences de l'EFB revienne à la gendarmerie. Mais aujourd'hui, on a cette fusion entre l'ancien ONCFS et la police de l'environnement qui fait qu'on a une agence dont les démarches ne sont plus comprises sur le terrain, dont les méthodes d'action et la partie de cette petite musique favorable aux entreprises. Aujourd'hui, la petite musique avec laquelle ils mènent leurs actions sur le terrain, ça ne se passe pas très bien. Il vaut mieux apaiser les choses, supprimer l'EFB et revenir à une séparation des pouvoirs ou du contenu de cette agence qui soit beaucoup plus neutre et qui contribue à ne pas faire de l'administration ou de ces agences militantes. On a vu avec la nomination d'Anne Lestrax qu'elle était militante, qu'elle a été nommée comme directrice adjointe à l'EFB, qui avait été porte-parole de l'association Utopia qui luttait contre les déconstructions que peuvent représenter la valeur travail et la valeur du capital ou quelque chose comme ça. Aujourd'hui, on a des agences qui deviennent militantes dont l'action est mal comprise sur le terrain et on souhaite revenir à une situation beaucoup plus apaisée sur le terrain. Sur les délais d'instruction, Bruno l'a dit aussi, on va lutter contre les recours abusifs et plafonner les délais d'instruction. Il faut libérer les énergies. Aujourd'hui, on a des recours qui se superposent, qui sont successifs et qui font que tout ce qui va concerner un projet de bâtiment d'eau, on y reviendra après, aujourd'hui est enquilogé par des recours qui s'accumulent et qui ne trouvent jamais de fin. Donc évidemment, au bout de certains délais d'instruction qui seront fixés et plafonnés, le silence de l'administration vaudra accord. On passe à un deuxième témoignage concernant les facteurs de production et Julien vous présentera ensuite les mesures.

Moi je suis vigneron sur la commune de Caralennes à l'Etat. On exploite 58 hectares de vigne, un petit peu de céréales. On se régale de faire notre métier, c'est le métier patient. Le problème qu'on a maintenant, c'est qu'on est en concurrence avec d'autres pays qui n'ont pas les mêmes normes que nous. On a l'Anceste en France qui bride certaines matières actives, voire qui nous les supprime, alors qu'elles ne sont pas du tout nocives que pour les autres pays. Après quand tous ces produits se retrouvent sur le marché commun, on n'est plus du tout compétitif parce que les moyens

de production sont beaucoup plus faciles et moins restrictifs que les autres. C'est comme en gros, pour faire simple, si on vous a interdit des médicaments qui pourraient vous soigner, pour les plantes c'est la même chose, on n'utilise pas des produits par plaisir au long de l'an, mais on en a besoin pour rendre la plante plus forte, plus résistante aux maladies, aux intrants, qui sont de plus en plus présentes. Et en fait on n'a plus de moyens de lutter contre ça, parce qu'on a le droit d'utiliser de moins en moins de produits. Les autres pays ont le droit, ils ont beaucoup moins de problèmes, ils ont beaucoup moins de normes de traçabilité, ils nous mènent d'oeuvre moins cher, et en fait le feu compétitif devient de plus en plus dur, voire impossible.

Merci pour votre interprétation, de lieu de rendez-vous, ça qui a beaucoup de mercure dans le secteur. Tu n'es pas seul, tu n'es pas seul. Pour faire simple, pour vous donner une image pour les amoureux du ballon rond, en France aujourd'hui il y a la culture française au niveau européen, c'est comme si vous envoyez le PSG en ligne de cauchemelon, et vous disiez aux gardiens du cache-chevalier, toi tu n'as pas le droit d'arrêter les ballons avec les mains, tu es le seul de toutes les équipes qui n'a pas le droit d'arrêter le ballon avec les mains. Voilà, nouvelle règle française, en agriculture c'est la même chose, vous avez des règles, des interdictions que nous nous sommes posées, nous-mêmes, franco-français, et vous avez des cas concrets qui se traduisent dans le quotidien des Françaises et des Français, des peigneries 2 dans les rayons des supermarchés, 50 % du poulet qui est importé, fruits et légumes de la même manière, l'importation qui est équivalente d'autres pays. Pourquoi ? Parce qu'on n'a plus les moyens de production aux producteurs, aux éleveurs français. Et dans les moyens de production, il y a des entraves telles que le ZAD et Bruno l'a rappelé tout à l'heure, cette volonté de supprimer le ZAD particulièrement où il est le plus préjudiciable en zone rurale, et jusqu'à peu près du contraire, l'agriculture n'est pas urbaine, elle est rurale. Le fait de pouvoir dans les moyens de production se mettre au même standard que les niveaux européens qui sont reconnus et qui sont validés par des agences européennes également, et de santé pour les bâtiments d'élevage avec les règles CPE. Et puis ensuite, vous avez le sujet des phytosanitaires. Tout à l'heure, Céline parlait de la reconnaissance mutuelle pour l'ancestre. J'évacue tout de suite une question taquine que vous pourriez avoir. La reconnaissance mutuelle, c'est valable pas uniquement pour les produits de synthèse. Vous avez des tas de solutions de biocontrôle qui aujourd'hui ne peuvent pas être mises sur le marché français, en raison du fait que nous n'avons pas ce principe de reconnaissance mutuelle, et donc des autorisations de mises sur le marché de produits de solution de biocontrôle qui pourraient immédiatement être utilisés par nos producteurs dans les vergers ou dans les vignes. Donc on a un vrai sujet de validation des outils de production, que ce soit de synthèse ou de biocontrôle, et pour le coup, on veut pousser ces mesures-là, c'est simplement pour une fois encore se mettre au même standard européen. Et l'exemple plus critique qui a fait couler beaucoup d'entres l'été dernier et encore ces derniers jours, c'était celui de l'acétamipride, pour des filières qui sont véritablement en situation d'impasse, et je vais pas prendre l'exemple de la vétrafe que je connais bien parce que pour le coup je serais jugé parti en tant que piquant, mais l'exemple le plus criant est encore celui de la noisette. Vous allez dans le lot égarode, j'y suis personnellement allé échanger avec les producteurs de noisette, il n'y a plus une seule noisette qui vient alimenter les chaînes de production de Ferrero pour faire votre nutella du petit déjeuner. Les noisettes viennent d'Italie ou d'ailleurs d'Espagne. Et pour le coup, les moyens de production, là-bas il ne se passe pas de question, c'est autorisé, validé par l'EPSA au niveau européen, parce que, encore une fois, la France est le seul pays d'Europe à s'interdire l'usage de solutions au nom d'idéologie, et pas au nom du principe qui est celui de la science. Parce que c'est comme ça que ça s'est passé. Ça, ça n'a même pas émis d'affiche sur l'astécte de privé. Ce qu'on dit juste sur les produits rares, armes, égales, c'est tout simplement se mettre aux standards européens. C'est -à-dire que nous, on prenait un exemple concret dont on le définit, c'est redevenir la première puissance agricole européenne, la puissance verte comme le disait Jacques Chirac et quand il parlait de puissance verte, il parlait pas d'idéologie militante, il parlait bien sûr du verre

agricole.

On a parlé de la reprise en main du politique et de l'administration, on va détailler l'accès, la libération des énergies, l'accès au moyen de production, dernier témoignage sur l'eau.

Je suis uniquement en production de céréales, donc de blé tendre, de blé dure, de maïs, de tournesol, de colza, de pois chiches, de lentilles, de l'userne. Notre revenu dépend du rendement multiplié par le prix moins les charges. Les charges ont explosé, elles sont toujours très élevées, le prix est catastrophique et le rendement, la dernière variable, c'est le climat et les moyens de production. Et dans les moyens de production, c'est là où on a des gros problèmes aujourd'hui, qu'on nous les enlève un par un, les protections des cultures avec les vitaux sanitaires, mais il y a aussi l'eau, on a besoin d'eau pour faire pousser nos eaux d'eau culture, en particulier du stockage de l'eau. Dans nos régions, il y a énormément d'eau, les nappes sont pleines partout et c'est là où on se dit, mince, il y a un peu d'eau qu'on puisse pas la stocker. On a à peu près une grosse quantité qui est partie à la mer, il suffisait simplement de, pendant 6-7 heures, si on avait eu des réserves, et bien pendant 6-7 heures, on remplissait nos réserves, qui représentent plusieurs millions de mètres cubes, 6-7 millions de mètres cubes, qui s'en va à la mer et on veut pas la retenir pour justement s'en servir au moment où on a besoin pour nourrir nos plantes l'été, là où l'eau est en manque. Tout ça, c'est une grosse quantité qui passe, mais une quantité epsilon dont on a besoin et on nous empêche, pour diverses raisons, de pouvoir la retenir. Puis il y a des mauvaises infos qui véhiculent, il y a de l'idéologie derrière tout ça, on en a vraiment marre, il faut absolument renverser la table, arrêter tout le cinéma. On a besoin d'eau, on a l'eau quand elle passe, et c'est à ce moment-là qu'il faut la stocker. C'est une question de survie pour nos équations, mais aussi pour la souveraineté alimentaire.

L'eau, on a parlé, cet agriculteur a très bien témoigné du problème de l'accès, en disant aussi que le revenu qu'on se dégage, ce sont les rendements des cultures et par le prix. L'eau est une ressource très importante, et aujourd'hui tous les projets de stockage sont, on va pas dire tués dans l'oeuvre, mais tués dans l'oeuvre pour beaucoup. Parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'agriculteurs qui ne déposent pas les projets parce qu'administrativement, on commence à leur demander une liste à la prévère, sur ce qu'ils doivent donner pour prouver sur les habitats, sur les enquêtes publiques, sur le fait de faire des réunions pour réunir les opposants. Il y a tout un système de processus participatif qui fait que souvent les porteurs de projets se découragent. Il y a notamment les PTGE, dont on souhaite la fin. Les PTGE, c'est une mesure qui avait été prise par Ségolène Royal suite à Syvinz. Ça s'appelle un plan territorial de gestion de l'eau. Et dans ce plan territorial de gestion de l'eau, en fait, on va devoir prouver par de multiples réunions et de multiples documents le fait qu'il y a un intérêt général pour le territoire. Le vrai sujet de ce PTGE, c'est que ça règle un mot de consensus. Et que toutes les associations et toutes les parties prenantes du territoire doivent absolument par consensus, toutes signées sur le pas de la page, qu'elles sont d'accord pour qu'il y ait un intérêt général du territoire à signer ce projet. Chose qui malheureusement n'arrive jamais parce qu'on est dans des sujets qui sont soumis à controverse. Donc aujourd'hui, une des premières mesures qu'annoncera Bruno quand il sera élu l'an prochain, c'est la fin des PTGE. Et de remplacer les PTGE par une planification stratégique par Grand Bassin. C'est à dire aujourd'hui de se fixer des objectifs en disant, voilà, pour avoir de l'eau, bien sûr, pour la portée au potable, pour l'industrie, pour les usages de tourisme, mais aussi pour l'agriculture. Voilà quels sont les grands besoins de stockage qu'on doit mettre en place par bassin. Il va falloir se tenir et avancer et faire avancer les administrations en fonction de ces objectifs. Ça passe par la notion d'intérêt général majeur. C'est à dire qu'aujourd'hui, les préfets ont le pouvoir, en vertu de texte qui vient de la directive en cadre sur l'eau au niveau européen et qui sont passés dans le Code de l'environnement, à faire parler la notion d'intérêt général majeur. Et il faudra que dans cette notion d'intérêt général majeur soit

mobilisé les intérêts agricoles pour que finalement le préfet puisse appliquer cette notion -là à tous les projets et ainsi les débloquent. Évidemment, l'agriculture doit être replacée au cœur des usages prioritaires. Aujourd'hui, on se penchera également sur la gouvernance. Il y a la fin des PTGE, mais en termes d'accès à cette priorité, il faudra revoir les stages, les schémas directeurs d'aménagement de gestion des eaux. Et la gouvernance aujourd'hui, parce que les acteurs de l'eau, notamment les agences de l'eau, ne prennent pas suffisamment en compte dans leur gouvernance le poids des organisations économiques agricoles. Ça fait partie aussi des mesures qui seront prises à la fin des PTGE, révision des stages et réforme de la gouvernance des agences de l'eau. Plus globalement, il faudra reprendre la loi sur l'eau, mais en tout cas, ce sont les premières mesures qui seront prises après les élections présidentielles.

L'objectif est aussi d'investir dans l'avenir. L'objectif pour l'avenir, c'est ce qu'on a fait en réalité au sortir de la Seconde Guerre mondiale. La mécanisation de nos moyens de production a amené à ce qu'on a pu lutter contre la famine en France. Je rappelle que même après la fin de la Seconde Guerre mondiale et pendant encore quelques années, il y avait des tickets rationnements en France. Et le fait d'avoir amené la mécanisation a permis de répondre à ces os-jeux. Aujourd'hui, en 2026, on a besoin de se doter des outils d'innovation qui se présentent avec l'agriculture. Il y a bien sûr la technologie des drones qui permet de faire du traitement de précision. Ce qu'on s'est interdit en France, le traitement de précision qui permet de faire du curatif en traitement et non plus que du préventif. Et donc, pour celles et ceux qui sont attentifs à la question des épandages, ça permet de cibler là où on doit traiter une parcelle qui serait infestée et non pas tout un champ en préventif. On est vraiment sûr de la précision pure. Je précise d'ailleurs, peut-être que vous aurez... On aura l'échange tout à l'heure sur la loi d'urgence, mais on a voté il y a un an une loi. Je dis il y a un an, il y a un an, mais tous ont voté une loi. La loi fugit pour retourner les visages des drones en agriculture bio. Je regrette qu'on soit pas allés plus loin d'ailleurs parce qu'on l'a fait comme bio, sur des pans, sur des coteaux difficiles, etc. en test. Vous savez combien de décrets d'application il a été pris ? Zéro. Zéro décret d'application. On va en reparler après. Donc, on peut avoir toute la volonté du monde. Il faut aussi aller au bout des choses. Au bout des choses, on souhaite pousser justement l'investissement dans l'innovation, et y compris reconnaître, on l'assume, les NGT. La définition a été clarifiée au niveau européen. Aujourd'hui, il faut passer ce cap. Les NGT, ce n'est pas, je me contre-dire à tous ceux qui pourraient le dire, ce n'est pas les OGM. Les NGT, on n'est pas sûr de la transformation de l'apport extérieur. On est vraiment sûr de la sélection variétale telle que ça s'est toujours fait. Le monde demande à sélectionner des variétés. On est sûr de la sélection variétale. C'est un des outils qui est à la main des agriculteurs. Transmettre pour du rêve. En plus, c'est un problème de synchronisation. Transmettre pour du rêve, c'est évidemment le sujet. Le jeu, l'enjeu pour l'agriculture française, c'est permettre aux jeunes de s'installer. Pour que les jeunes puissent s'installer, il faut évidemment leur donner une perspective, puisque je viens de présenter Bruno, donner une perspective, assumer de produire. Si on n'assume pas de produire, on ne risque pas de se donner une perspective. Assumer de se donner les moyens pour produire, et donc derrière, de dégager un fruit de son activité et donc un revenu. Mais pour ça, il faut aussi permettre aux jeunes de s'installer. Pour permettre aux jeunes de s'installer, c'est donc le transfert de différé fiscal au moment de la transmission définitive avec la vente de l'exploitation. C'est le premier point. Et ensuite, l'autre jeu, c'est travailler la moyenne olympique en la lissant sur huit années, notamment quand on fait face à des situations d'aliène climatique, pour permettre là aussi de donner une marge financière essentielle. Sur le foncier, on a voulu associer le foncier de l'exploitation, partage contenu par l'État, de manière à pouvoir donner la place des boulons. Une fois, on est vraiment sûr du soulagement de l'installation des jeunes.

Absolument. Et bien évidemment, on parle toujours de cette petite musique qui a fait beaucoup de mal au monde agricole. Ce que les agriculteurs réclament à chaque fois qui descend dans la rue,

malheureusement bien trop souvent, c'est moins de normes, c'est plus de revenus et c'est aussi plus de considérations. Et ce point-là, si on ne le prend pas en compte et qu'on ne fait pas de réelles politiques publiques favorables à la fierté de l'agriculture, et Bruno a beaucoup insisté sur ce point, c'est qu'on aura tout loupé. Et donc rendre la fierté aux agriculteurs fait vraiment partie intégrante de ce programme dont déjà Bruno l'a annoncé toutes les subventions publiques, qu'elles soient européennes, qu'elles soient françaises, qu'elles soient données par des agences indépendantes, qu'elles soient données par des ministères ou par des agences de l'eau ou par l'OFB qui s'amuse aujourd'hui à financer des ONG très militantes. C'est terminé. Et ça, c'est vraiment un point fondamental de ce qu'on veut porter, c'est qu'on ne donne plus un centime, ni un euro à ces associations ou à ces entités qui passent leur temps à agir en justice, à salir, à mentir, pour détruire la base de confiance et la base de considération qui est celle aujourd'hui du monde agricole. Et qui passent leur temps à faire croire aux gens que les agriculteurs sont des empoisonneurs, alors qu'aujourd'hui ils produisent l'agriculture et l'alimentation qui est de meilleure qualité au monde. Cela les agriculteurs ne le supportent plus, et nous non plus. Donc aujourd'hui, c'est la traque, la chasse et la suppression de tout euro qui peut être donné à ces structures militantes. Et bien sûr, leur réclamer une transparence totale sur la... financement. Nous avons eu l'exemple de HET214 dont nous avons découvert dans un rapport très documenté notamment par l'OGE, qu'aujourd'hui HET214 est financé par des entreprises de la foodtech à la Silicon Valley, des entreprises nord-américaines qui investissent des millions et des millions d'euros dans la viande de laboratoire, dans la viande cellulaire, dans la culture cellulaire de la viande et qui vient de financer des ONG en France et en Europe dont le but est de désabiler l'élevage français pour évidemment ouvrir les esprits et produits issus de la viande de laboratoire. Donc exigence aussi de transparence totale sur tous les financements reçus par ces ONG en France. Deuxièmement, on va travailler également sur l'agrément. Aujourd'hui nous avons énormément de cas de recours qui se font contre tout projet d'extension agricole que ce soit bâtiment, que ce soit stockage ou autre et on a aujourd'hui des dizaines d'associations qui sur un seul dossier vont se constituer partie civile, ont intérêt à agir et ont intérêt à réclamer aux agriculteurs un préjudice écologique chiffré. Donc pour une atteinte, pour un désherbage de 50 centimètres de fossé, s'il y a une association qui dit qu'il aurait pu y avoir un nid de doiseau ou de batracien, ils vont réclamer à l'agriculteur un préjudice écologique et ils ont l'agrément pour ce faire qui leur est donné par le code de l'environnement et l'agrément de l'état dont nous allons aussi nous pencher sur ces agréments. L'agrément doit pouvoir être révoqué et retiré par l'état en cas de recours abusif ou d'action de blocage. Et en fin de sécurisation des projets agricoles, je n'y reviendrai pas car Bruno l'a largement évoqué tout à l'heure, qui est de raccourcir les recours et de limiter aussi le contrôle du juge aux illégalités manifestes.

Ce qui fait mourir à l'agriculture, c'est les déboucher, c'est la capacité à pouvoir aussi avoir une trésorerie. On veut travailler sur la question des codes des marchés publics, en réalité on n'aura pas le choix si on veut participer à la question, travailler sur la question de l'appel d'offres, il y a eu des avancées avec Egalim, on veut aller plus loin, on veut favoriser et cibler véritablement l'origine France et notamment tout ce qui est le producteur, agriculteur, local de manière à pouvoir porter et valoriser l'eau production dans les cantines scolaires particulièrement, mais aussi dans ces établissements publics et favoriser auprès des acteurs privés les productions locales. Travailler, et je parlais de trésorerie, c'est les télépaiements qu'on peut plus supporter qu'aujourd'hui, on est des producteurs qui se retrouvent avec des trous de trésorerie parce que les télépaiements ne sont pas respectés, il faudra être beaucoup plus ferme avec des pénalités automatiques, avec des pénalités qui tombent pour celles et ceux qui ne respecteraient pas ces cas. Je le dis, on ne l'a pas mis sur cette slingue, mais on l'a bien en tête, on ne pourra pas s'exonérer d'une nouvelle loi Egalim sur la question des négociations commerciales. On voit bien, Bruno vous avez fait référence tout à l'heure, en contournement d'Egalim avec les centrales d'achat européennes on voit bien qu'il faudra remettre le dossier sur le PIL, le haut de la PIL, parce qu'encore une fois le partage de la valeur se

passer entre tous les acteurs, ça doit être là aussi à armes égales pour pas que le producteur soit à l'avant d'un ajustement des autres acteurs.

Et enfin sur le troisième principe, donc deux slides de mesure sur la partie du revenu. La PAC aujourd'hui va disparaître dans la forme où elle est actuellement, vous le savez tous, je vous le redis juste, c'est qu'on est dans le cadre financier pluriannuel 2021 -2027. Le nouveau cadre financier européen pluriannuel 2028 -2034 prévoit une disparition de la PAC en tant que telle puisque on prend toutes les politiques européennes telles qu'elles existent aujourd'hui, donc on prend les politiques structurelles, les politiques des Fédérations, les Fédérations, les Fédérations et FSE Plus pour le social, et on mélange tout ça dans un grand sac et on le redistribue en 27 enveloppes nationales. Donc aujourd'hui dans le financement de la PAC actuelle ne sera garantie pour les agriculteurs que ce qui correspond aujourd'hui aux aides équivalentes au premier PIB, au DBB. Et le reste sera à l'appréciation des États membres. Donc chaque État membre pourrait en revanche beaucoup plus librement qu'aujourd'hui, de manière beaucoup plus flexible, aborder selon les politiques sectorielles qu'il souhaiterait soutenir. Donc aujourd'hui c'est ce qui va se passer en 2028. Donc même si la France et notre voie sera très forte pour essayer d'échapper à cette renationalisation de la PAC, il est fort probable qu'aujourd'hui la position de la France et de notre position soient minoritaires en Europe et qu'on s'achemine vers cette fusion. Donc dans ce cadre -là, ça veut dire aussi qu'au niveau national il y aura beaucoup plus de choix politiques et de flexibilité pour abonder. Donc les décisions nationales auront beaucoup plus de poids qu'actuellement dans les orientations de la PAC. Et nous, notre objectif, il est très clair, c'est de se donner des objectifs chiffrés. Ce que font d'ailleurs tous les grands pays. La Russie, après l'annexion de la Crimée en 2014, ils ont dit voilà, nous dans 10 ans, ce qu'on veut c'est avoir un pain de pommes, un pain de céréales, aller chercher tous les marchés du Maghreb et du Proche-Orient sur la partie céréalière et sur la production de pommes on veut être autonome et on veut avoir tout le marché asiatique. Donc ce sont des objectifs de production chiffrés par filière. La Chine fait ça, les États-Unis font ça. Aujourd'hui, l'Europe est le seul qui ne le fait pas. Au niveau français, nous ne pouvons plus continuer à importer 60 % des fruits que nous consommons, une volaille sur deux. Donc ce qu'on veut c'est repiloter notre PAC, si on peut l'appeler comme ça, même si ça ne s'appellera pas comme ça, mais au niveau national avec des objectifs chiffrés de production. Il faut se redonner un cap de production pour atteindre une souveraineté sur des filières, sur lesquelles aujourd'hui nous importons plus que ce que nous produisons. Et on parle bien sûr des oeufs qui ont été très médiatisés, la pénurie d'oeufs, on parle de la volaille, on parle des fruits, on parle des légumes, on parle des céréales, on veut se fixer des objectifs pour aujourd'hui redevenir la première puissance agricole européenne. Et les aides, les aides qui seront liées au soutien public, seront dirigées vers ces productions et vers l'investissement productif. La PAC et sa déclinaison nationale sera réorientée en fonction de ces objectifs. Avec un maintien des aides à l'hectare, puisque aujourd'hui il faut soutenir l'agriculture productif, maintien des aides couplées et un relèvement du seuil de dégressivité. Vous savez qu'aujourd'hui c'est à partir de 52 hectares, vous avez les 52 premiers hectares supprimés et ensuite des dégressivités. Et on va remonter ce seuil à 100 hectares. La petite agriculteur sera portée à 3 000 euros. Et un principe que nous souhaitons utiliser comme levier pour aider les agriculteurs à faire de l'investissement productif, c'est d'actionner le levier de la pluriannualité des aides. Aujourd'hui les aides de la PAC elles sont annuelles, elles sont soumises à des contrôles et puis tant que le satellite qui passe tous les trois jours n'a pas dit qu'il n'avait pas détecté des anomalies, on ne touche pas les aides PAC. Ce qu'on veut c'est pouvoir changer de logique et qu'un agriculteur puisse mobiliser parfois 2 à 3 années de la PAC pour s'en servir comme levier d'investissement et pouvoir relier ses paiements pour en faire un levier, encore une fois, vers l'investissement productif. Dernier slide de mesure sur le prix. Bruno a évidemment parlé de ce scandale qui est l'application de la loi EGALIM. 80 % de la matière première agricole aujourd'hui est négociée hors de France. Ce qui donne lieu à des pressurisations, des coopératives ou en tout cas des vendeurs. Ce qu'il faut c'est continuer à

essayer de faire appliquer ces lois EGALIM avec la notion de contractualisation, de sanctuarisation des matières premières, de construction du prix en marche avant, mais surtout d'avoir des sanctions. Aujourd'hui ce qu'on voit bien c'est que tous ces principes -là sont déjà inscrits dans la loi et que ça ne fonctionne pas. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de sanctions tout simplement de ce genre de pratiques commerciales déloyales, des référencements et des pressions, des choses qui sont absolument illégales. Aujourd'hui il n'y a pas le contrôle, il n'y a pas la sanction, c'est ce que nous proposons de remettre et ce sera très important de pouvoir le faire. Sur ce sujet, la loi européenne aujourd'hui évolue avec la réforme de la directive sur les pratiques commerciales déloyales qui va permettre aux autorités nationales de muscler un petit peu leurs réponses et c'est ce que nous proposons de faire. Évidemment dans la réciprocité, aujourd'hui on parle de beaucoup de closes miroirs et d'imposer à ce qui vient des pays étrangers et notamment hors UE de respecter nos standards de production. Malheureusement, il n'y a pas de contrôle, ils sont effectifs et il n'y a pas de moyens de contrôle. Et donc nous ce que nous proposons et ce que nous ferons, c'est que la moitié, au moins, des contrôleurs qui aujourd'hui agissent sur des procédures internes et qui contrôlent les agriculteurs, ces agents -là soient redéployés dans des missions de contrôle des produits importés, notamment aux frontières ou autres. Donc il faudra redéployer les moyens financiers et humains de contrôle de l'État vers les produits importés.

Voilà, merci Céline, merci Julien. On est prêt à répondre à vos questions maintenant. Vous avez été long, un peu détaillé, mais c'est un projet qui nous importe parce que encore une fois, la question alimentaire, la question agricole est au cœur du principe de souveraineté et d'indépendance de la nation.

Oui, bonjour, Diane de Fortanet à Contexte. J'ai deux questions. Vous ne parlez pas du sujet de la taille des exploitations qui revient quand même dans certaines années ici sur la compétitivité de l'agriculture française. Et deuxième question, vous parlez d'écarter certaines jurisprudences européennes et vous avez parlé du cas de la scission de l'accord Mercosur et je n'ai pas bien compris le raisonnement et comment vous faisiez concrètement pour faire ça.

Je passerai sur la première question rapidement. Sur la première question, on veut sortir d'une agriculture amusée. Il est hors de question que l'Etat, depuis Paris, puisse dire désormais que les exploitations feront tant d'hectares. On a simplement indiqué tout à l'heure sur la politique européenne sur la PAC que on voudrait relever le seuil de 52 à 100 hectares. Simplement, je pense qu'il y a besoin d'une restructuration. Parfois, on voit bien qu'il va y avoir à peu près trois départs pour une installation. Donc, il y aura nécessairement une restructuration au niveau des structures agricoles. La modification de la Constitution dont je vous ai parlé, c'est simplement de prévoir une clause de sauvegarde qui nous permettra d'écarter un certain nombre de jurisprudences européennes dans une forme avec sans doute une voie organique, etc. Peu importe, j'y reviendrai prochainement. Dès lors qu'elle serait soit une jurisprudence ou soit une décision, contraire, aux intérêts fondamentaux de la nation et de la sauvegarde d'ordre public. C'est en réalité un frein qui nous permettra de réaffirmer quand l'intérêt fondamental de la nation est en cause, de faire prévaloir l'intérêt national sur telle ou telle de jurisprudences, telle ou telle décision. Le

Mercosur ?

Non, pas du tout. Non, mais globalement, le Mercosur, on ferme pas la frontière française, le Mercosur en réalité. Qu'est-ce qui s'est passé sur le Mercosur ? Moi, je suis pour le libre-échange. Simplement, je veux que la concurrence soit loyale. Le problème du Mercosur, c'est que 1, c'est un accord qui est daté, comme je vous l'ai dit, par rapport à l'Inde parce qu'il est englobant. Ça, c'est l'ancienne génération. L'agriculture ne peut pas être toujours la variable, justement. Mais le problème

du Mercosur, et pas tant la question du Mercosur par elle-même que parce qu'il est venu se greffer avec le problème de la compétitivité française, avec cet effondrement. Et nos défenses similaires ont tellement été affaiblies que précisément le déséquilibre des marchés, le déséquilibre des afflux de volume, notamment de la loyauté, par exemple, pourrait tout déséquilibrer. Et encore une fois, je ne vois pas pourquoi on admettrait, sur notre sol, dans notre marché intérieur domestique, des pratiques qu'on interdit chez nous. C'est ça qui est important. Sur la Constitution, j'aurais l'occasion, simplement après les municipales, de présenter l'ensemble de la vision constitutionnelle.

Simplement pour préciser par rapport à la question sur la taille des exploitations, vous avez un rapport très intéressant dans la rapporteur et Alexandra Kirch pour le CGAER qui est sorti sur le problème de compétitivité des exploitations françaises en ce sens des exploitations européennes et qui est notamment crevé par leur petite taille. Les études ont été faites sur les filières céréalières blé, lait et volaille. Et donc dans ce rapport qui est en rapport d'une agence d'État, du CGAER, qui montre que la petite taille des exploitations françaises aujourd'hui est handicapée.

Bonjour, Hélène Tarzion. France Info, vous avez à plusieurs reprises évoqué des associations militantes auxquelles vous ne souhaitez plus accorder un euro. Vous avez évoqué L214. Est-ce qu'au-delà de L214, parce que j'imagine que vous avez partie des associations qui sont ciblées, vous avez une liste établie de ces associations ?

Une liste noire.

Une liste noire.

Non, on n'a pas fait de liste noire. On n'a pas encore établi ce genre de procédé. Mais en tout cas, aujourd'hui, il y a des ONG qui se mobilisent en maillage et en réseau. Il n'y a pas de liste officielle, par exemple, sur France Nature Environnement. Ce sont des entités qui se mobilisent par antennes. Elles ont des antennes et d'autres associations et des réseaux d'associations par région, par thématique. Donc, vous avez des associations qui se spécialisent par région et par thématique et qui ont des antennes les unes avec les autres. Donc, elles ont instauré un maillage qui leur permet de se démultiplier lorsqu'il s'agit justement d'aller chercher de la captation d'argent public. Et donc, c'est bien évidemment ce maillage -là qu'il faudra étudier attentivement pour que le fait de se reformer ou de se reconstituer dans des entités parallèles ou des entités filiales, entre guillemets, ne puisse pas leur réserver aussi à capté de l'argent public.

Ce qui est terrible quand je parle de reprise en main politique, c'est que... Tout à l'heure, Julien parlait d'idéologie, j'en ai aussi parlé, du militantisme. On a parlé de l'OFB avec la nomination de la DGD. On voit bien dans quel sens ça va. Mais on a aussi des juristes prudents se regarder à Saint-Solines, par exemple, où les nappes réatiques ont beau déborder. Il y a une décision d'un tribunal administratif qui dit, mais non, on ne peut pas remplir la réserve de substitution. Au moment où les nappes débordent, où il pleut énormément à tel point que toute cette partie -là est totalement inondée, et où cet été, peut-être, on aura une grande sécheresse. Ça signifie quoi, tout ça ? Donc oui, il faut reprendre la main des choses. Parce qu'on ne le fera pas. Il faut qu'on passe d'une culture, aujourd'hui, de l'empêchement du blocage, du blocage, à une culture de la production. Pas dans n'importe quelle condition, bien sûr. Simplement, ce qu'on veut, nous, c'est, puisque on est Européens, qu'on laisse nos agriculteurs aux prises avec les mêmes règles européennes. Pas plus. Et qu'on favorise la production française. Parce que ce que ces associations -là ne disent pas, c'est que, précisément, il entre des importations, désormais, en France, avec des produits qui sont bien moins valorisés, en tout cas, de bien moindre qualité. Et avec, du coup, ils en prennent carbone, de transport, etc. C'est stupide. C'est une hypocrisie. C'est une tarte du fruit.

Bonjour, merci pour cette présentation. Je vous dis de chez Tripp, pour Politico, je suis arrivée avec un petit retard. Je ne sais pas si le mot biologique, et agriculture biologique, a été prononcé lors de vos interventions. Comment cette agriculture s'intègre dans votre projet, sachant que la dernière SNAP fits un objectif notamment de consommation à 12 %. Deuxième point, dans quelle mesure ce que vous avez présenté sera intégré dans les futurs amendements des députés et sénateurs LR ? Pour le projet de loi... Je

passerai la parole pour la deuxième partie à Julie, qui sera à pied d 'œuvre, moi aussi pour le Sénat, mais pour les députés. Et ça permettra de parler de la loi, peut-être rapidement d 'urgence. Le Premier ministre vient de faire quelques annonces. Si, j 'ai tout à l 'heure prononcé le mot d 'agriculture biologique avec le mot d 'expérience de terrain, où nous avons montré, par exemple, au moment des retours des retenues de substitution, que le rétexte, le retour d 'expérience, le bilan, était très favorable, très favorable à l 'agriculture biologique. Mon expérience à moi, c 'est mon voisin qui produit du lait. Il s 'était converti à l 'agriculture biologique. Quelques années après, on payait son lait, quasiment le même prix à la tonne que le lait conventionnel. Qu 'est-ce qu 'il a fait ? Il a déconverti. Donc, bien sûr, il y a une demande pour l 'agriculture biologique, mais on l 'encouragera sans la financer, puisqu 'il n 'y a plus autre mesure que cela. Mais justement, si on libère des moyens de production, je parlais tout à l 'heure du cuivre. J 'en ai parlé aussi à ce moment-là. La décision d 'un tribunal d 'interdire le cuivre en agriculture biologique, par exemple, à Bouillie-Bordelaise, pour ceux qui traitent leurs rosiers de façon un peu biologique, contient ce cuivre. Donc, tout ça est stupide. Et c 'est l 'agriculture biologique qui aussi en fait les frais. Voilà ce que je voulais dire. On a un certain nombre de niches, on les encourage sans aucun problème, mais c 'est au marché ensuite.

C 'est la

suppression du crédit improbio

? Alors, suppression du crédit improbio. On ne s

'est pas pensé exactement sur cette question. Non, tu

spécialises la fiscalité

du crédit improbio. J 'ai porté le crédit improbio, je l 'ai défendu à l 'Assemblée. Donc, il faut y assurer qu 'on est impartis. Pourquoi ? Parce qu 'on n 'est pas en train d 'opposer les systèmes. C 'est ce que dit en substance Bruno. Notre vocation, contrairement à d 'autres formations politiques, on ne tombera pas dans cet écueil d 'opposer les systèmes de production agricole. Le soleil brille pour tout le monde. Ceux qui sont en bio, ils doivent pouvoir vivre dès lors que leur modèle est viable. Ceux qui sont en transition aussi, et ceux qui sont en conventionnel, chacun a une raison de le faire. Produire, nourrir avec un marché à la fin. N 'oublions pas que ce n 'est pas un loisir d 'agriculture. C 'est une activité professionnelle qui est supérieure à d 'autres domaines à la mesure où elle vient vous nourrir et nous nourrit chaque jour. Donc, ayons le bien en tête. Et pour le coup, on ne posera pas les filières entre elles ni les systèmes de production entre eux. Et pour votre deuxième question, ce qui est présenté là, on l 'a constitué aussi, on l 'a travaillé avec les équipes qui partent, et en interrogeant, en auditionnant, les sénateurs et les députés impliqués sur le sujet. Dès lors qu 'ils sont impliqués sur les sujets, pour ma part, j 'ai été acteur, mais Laurent Dublon également, et d 'autres parlementaires, je pense à Pierre Kuepers, par exemple. Dès lors qu 'on a contribué à ça, évidemment, on a plus de facilité à reprendre, puisque forcément, on a fait des propositions dans les textes qui pourraient se présenter. Mais pardon. Pardon. parler de loi d 'urgence le 13 janvier et nous dire qu 'elle sera étudiée à partir du mois de juin. De qui se moque-t-on ? De qui se moque-t-on ? Loi d 'urgence au mois de juin, au Sénat, qui n 'aboutira donc pas, si tu prends un peu peut-être un petit peu d

'expérience parlementaire maintenant que je suis député depuis 10 ans, qui n 'aboutira pas à l 'Assemblée avant l 'automne. L 'urgence, c 'est ça. Il y a des lois. Je suis en train de faire un travail en ce moment à l 'Assemblée et dont nous aurons un débat fin mars, le 25 mars pour être précis, sur la simplification et sur les décrets non pris. Je vous ai pris 33 exemples. D 'ailleurs, je vous parlais de la loi FUJI, 0 décret. 0 décret. Au T1, non. La loi du plan, la moitié des décrets. Et la loi d 'orientation et d 'avion agricole, la sacro -sainte loi portée par Marc Feno en 2022, dès 2023, débattue en 2024, finalisée en 2024, il y a un tiers des décrets qui sont pris. Donc s 'il y a une urgence dans ce pays pour le monde agricole, c 'est déjà de faire le boulot sur les décrets en apportant une réponse première. Je veux bien ce qu 'on veut pour le monde agricole, mais l 'urgence, c 'est pas des promesses de bonjour, c 'est d 'agir.

En plus, ça serait intéressant que le Premier Ministre nous dise comment il compte mettre en œuvre le principe d 'un produit, une pratique interdite en France, ne rentre pas par les frontières. Ça, c 'est intéressant. Nous, on fait une proposition, par exemple, sur l 'un de celles, sur le principe de reconnaissance mutuelle. Ça, c 'est du concret. Il n 'y a pas du tout d 'interdiction de sur -transposition. Il y a des réactions d 'urgence, tout ce qui est bon à prendre peut être pris. Et comme le disait Juvien, voici qui suis palementaire depuis quelques années, l 'urgence va s 'étirer dans le temps. En fait, ce sont des annonces pour le salon, ça tombe bien. Oui, ça va ? Une fois, deux fois, trois fois

?

Oui, allez -y.

Au début, vous dites qu 'il y a une guerre méthodique contre nos agriculteurs. Je veux savoir qui a mené cette guerre méthodique et qui vous ciblé derrière ?

Comment dirais -je ? C 'est un état d 'esprit. C 'est à la fois une administration militante, parfois, pas toute, des associations très très militantes, qui sont aussi financées, parfois, et armées, comme l 'a dit Céline tout à l 'heure, en prenant un exemple par des intérêts financiers. Et puis ce sont des jurisprudences déconcertantes. Donc, à un moment donné, j 'ai beaucoup parlé d 'impossibilisme quand j 'étais ministre de l 'Intérieur, il y a des jurisprudences qui sortent des textes. Moi je suis démocrate, je veux et je suis favorable à l 'état de droit. C 'est pour ça que je veux, moi, une stricte séparation des pouvoirs. Donc je pense qu 'à un moment donné, si on veut continuer à faire couler l 'agriculture française, on ne change rien. Ou on fait de l 'homopathie, ce que va faire le premier ministre, on fait de la rustine, on rafistole, on fait de la communication. Mais si on veut redresser la barre, ne pas abandonner nos agriculteurs, ce secteur économique et la souveraineté alimentaire, donc notre indépendance, il faut renverser la table. Il faut renverser la table. Il y a un discours, un peu urbain d 'ailleurs, qui a déconnecté l 'acte de production de l 'acte de consommation. Un auteur disait d 'ailleurs très joliment la terre c 'est quand on la travaille, la campagne c 'est quand on regarde les autres travailler. Voilà. Il y a de ça, vous voyez, dans cette culture de l 'empêchement, dans cette culture du blocage. Nous voulons exactement, je me souviens, il y a un peu plus de 30 ans, le discours sur l 'industrie française. C 'était sale. C 'était sale. Et ce n 'était pas l 'avenir de la France. Il fallait laisser ça à la Chine, il fallait laisser ça au Maghreb, il fallait laisser ça à des pays en voie de développement. Nous, c 'était le quaternaire, c 'était le tertiaire. C 'est la même chose. Il y a des excès parfois en matière, comme on dirait, environnementale. Il faut les punir, évidemment. Bien sûr. Mais là encore, tout ne doit pas être mis systématiquement, méthodiquement en oeuvre pour contraindre la production. Et la règle, pour peu qu 'on soit européen, c 'est de faire en sorte qu 'il y ait un grand marché européen, un marché intérieur. Et bien désormais, on va aussi harmoniser les règles, les unes avec les autres. Mais regardez, je reste prudent sur la loutarde de Cane Petière, je

pourrais vous en parler, loutarde de Cane Petière. C 'est pas vrai, ça n 'est pas compréhensible. Le cuivre, tout à l 'heure, pour la viticulture, ça n 'est pas compréhensible. Est -ce qu 'on peut être les seuls en Europe à prendre ce genre de décis ? Alors, on fait un Brexit, mais c 'est pas notre projet. C 'est pas mon projet. Voilà.